



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving PWGSC/TPSGC reception des soumissions

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Title - Sujet Facility Management - CHARS	
Solicitation No. - N° de l'invitation ET025-202063/B	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client CHARS-ET025-202063	Date 2020-09-04
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$PWZ-014-11046	
File No. - N° de dossier PWZ-9-42155 (014)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-09-16	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fagan, Mike	Buyer Id - Id de l'acheteur pwz014
Telephone No. - N° de téléphone (204) 296-5375 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 006 est émise pour modifier la demande de proposition ET025-202063/B, comme suit :

PROLONGEMENT DU DÉLAI:

Veillez être avisé que la date de réception des soumissions initialement prévue pour le 11 septembre 2020 est reportée au **16 septembre 2020 à 14:00 h.**

1. Révisions à l'Énoncé des travaux

1.1 Annexe A, Énoncé des travaux, annexe C, Produits livrables (page 34 de 43).

- 1.1.1 À la rubrique État annuel des coûts, la description devrait être « Voir les conditions de paiement, **section 5** ».
- 1.1.2 À la rubrique Modèle d'état des coûts, la description devrait être « Voir les conditions de paiement, **section 5.1** ».

1.2 Annexe A, Énoncé des travaux, l'annexe C, Produits livrables (page 33 de 43)

- 1.2.1 À la rubrique Rapport trimestriel sur les prévisions financières, supprimer la première ligne de la colonne Description : « **Voir la base de paiement dans le contrat** ».

1.3 Annexe A, article 4.6 SERVICES DE NETTOYAGE (page 18/19 de 43)

SUPPRIMER :

- .1 POLAIRE a élaboré une ligne directrice sur le nettoyage écologique qui sera remise au fournisseur de services. Le fournisseur de services doit suivre les lignes directrices sur le nettoyage écologique lorsqu'il fournit des services de nettoyage.

INSÉRER :

- .1 POLAIRE a élaboré une ligne directrice sur le nettoyage écologique qui sera remise au fournisseur de services. Le fournisseur de services doit suivre les lignes directrices sur le nettoyage écologique lorsqu'il fournit des services de nettoyage. En cas d'événement particulier, l'Administration technique peut prévoir des exigences supplémentaires pour le nettoyage qui doivent être respectées, c'est-à-dire Covide-19, l'ASPC (Agence de la santé publique du Canada ou Santé Canada) a suggéré des protocoles de nettoyage et de désinfection.

2. Questions et réponses

QUESTION N° 01

Visite virtuelle du site et liste de l'EFG. Veuillez éclaircir les exigences concernant les ponts roulants (grues). Dans le cadre de la visite virtuelle du site, on a mentionné qu'il y a deux grues, mais la liste de l'EFG cite trois grues (BRP 139, BRP 143 et garage d'entretien 118).

- 1. Veuillez confirmer le nombre de grues.
- 2. Veuillez fournir les spécifications, comme la marque, le modèle, la capacité de levage, et toute autre documentation pertinente.

RÉPONSE N° 01

Il y a trois ponts roulants :

1. *F-118-209 : STAHL (de Hoisting Ltd). Capacité 1814 kg. Service : du garage d'entretien (F-118) à l'aire supérieure de dépôt des conteneurs (F-209).*
2. *M-137-139 : DEMAG. Capacité 2000 kg. Service : du quai de chargement (139) au labo de nécropsie (137).*
3. *M-139-143 : DEMAG. Capacité 3175 kg. Service : du quai de chargement (139) à l'aire de dépôt (140) et à l'atelier de mécanique (143)*

QUESTION N° 02

Énoncé des travaux 4.7.1 Services d'hôtellerie. Veuillez confirmer que le fournisseur ne sera pas responsable des consommables suivants : remplacement du linge de maison, des serviettes de toilette et de la literie, la DP faisant référence à ces consommables.

RÉPONSE N° 02

POLAIRE fournira le linge de maison, les serviettes et la literie. Le fournisseur de services équipera les triplex à partir des stocks de Savoir polaire Canada.

QUESTION N° 03

Énoncé des travaux 3.3.6 Tenue des dossiers – Gestion de l'entretien. Veuillez confirmer qu'il existe un fournisseur d'accès Internet tiers qui a actuellement accès à la salle des serveurs. En outre, veuillez indiquer le nom du fournisseur d'accès Internet actuel.

RÉPONSE N° 03

Il existe actuellement un fournisseur d'accès Internet tiers. La prise de dispositions est la responsabilité du fournisseur de services. L'accès à la salle des serveurs se fait sous escorte, approuvé au préalable par Savoir polaire Canada. Northwestel est le fournisseur d'accès Internet actuel.

QUESTION N° 04

Veuillez confirmer que toute réparation ou tout entretien correctif attribuable à des actes de tiers tels que le vol et les dommages à l'intérieur des bâtiments pourrait constituer une autorisation de tâches autorisée par POLAIRE.

RÉPONSE N° 04

En général, la responsabilité incombe à la partie responsable. Les questions de ce type devraient être examinées au cas par cas, avec la détermination de la tierce partie. Cela peut donner lieu à une autorisation de tâches.

QUESTION N° 05

Annexe C - Produits livrables, Rapport trimestriel sur les prévisions financières. Que signifient P3, P6, P9 et P12? Cela ne se trouve pas dans l'annexe B, selon le renvoi indiqué à l'annexe C.

RÉPONSE N° 05

Le renvoi à l'annexe B est une erreur. Voir le paragraphe 1.2 de la présente modification. Le « P » signifie « période ». L'exercice commence le 1^{er} avril (P1). Les rapports sont dus 10 jours avant juin (P3); septembre (P6); décembre (P9) et mars (P12).

QUESTION N° 06

Annexe B - Base de paiement (renvoi à l'annexe C) / Annexe C - Produits livrables, État annuel des coûts / Modèle d'état des coûts. Veuillez fournir la section 6 de l'annexe « B » – Base de paiement, selon le renvoi indiqué à l'annexe C – Produits livrables.

RÉPONSE N° 06

La mention de l'état annuel des coûts dans l'Énoncé des travaux devrait renvoyer à la section 5 de la Base de paiement et non à la section 6. Voir le paragraphe 1.1 de la présente modification.

QUESTION N° 07

Liste des biens immobilisés de la SCREA, modification n° 3. L'entrepreneur est-il tenu de remplacer les appareils ou les meubles (par exemple, four grille-pain, ventilateur de table) qui ne peuvent être réparés de façon rentable? Comment l'entrepreneur est-il être indemnisé?

RÉPONSE N° 07

Non, le fournisseur de services devrait travailler avec Savoir polaire Canada pour les articles qui doivent être remplacés. Les articles de remplacement sont financés par Savoir polaire Canada.

QUESTION N° 08

Énoncé des travaux 1.4.3.4 État actuel. Veuillez confirmer que l'abri en tissu fait partie du contrat. Le cas échéant :

1. Veuillez fournir une liste des biens dans le bâtiment;
2. Veuillez confirmer qu'une inspection d'entretien annuelle est exigée;
3. Veuillez fournir les spécifications de la porte basculante.

RÉPONSE N° 08

Oui, il fait partie du contrat.

1. *Il n'existe pas de liste des biens. Les articles sont variés : meubles, motoneiges, bateaux, camions, quads, etc.*
2. *Oui, une inspection d'entretien annuelle est exigée.*
3. *Il y a deux (2) portes basculantes manuelles. Dimensions : 3,5 m (L) x 4,5 m (H).*

QUESTION N° 09

1.7.1.8 Documents existants – répertoire de l'équipement fourni par le gouvernement. Veuillez préciser si l'entrepreneur est tenu d'assurer l'entretien et les réparations de l'équipement fourni par le gouvernement (EFG). Veuillez confirmer que POLAIRE sera responsable du remplacement de l'EFG lorsqu'il devient inutilisable, en raison de l'usure normale.

RÉPONSE N° 09

Non, le fournisseur de services n'est pas tenu d'assurer l'entretien et les réparations de l'équipement fourni par le gouvernement. Oui, POLAIRE sera responsable du remplacement de l'EFG.

QUESTION N° 10

L'Énoncé des travaux 3.1.3 Services généraux de gestion des installations. Au paragraphe 3.1.3 de l'Énoncé des travaux, se lit comme suit : « Organiser et payer toutes les licences requises pour les logiciels et les systèmes liés à la gestion des installations indiqués comme coûts de transition. » DP 2.1.4 Coûts non autorisés, article 12. Veuillez fournir une liste du matériel, des micrologiciels, des logiciels de GI/TI, ainsi que des systèmes nécessitant une licence pour cette exigence de « transition ».

RÉPONSE N° 10

Cette liste n'est pas disponible. C'est au fournisseur de services qu'il incombe d'organiser et de payer toutes les licences requises pour les logiciels et les systèmes liés à la gestion des installations.

QUESTION N° 11

- 1) Énoncé des travaux 3.5.2 Fonctions, paragr. 3.5.2.2.2 prestation de services d'entretien préventif, et
- 2) Énoncé des travaux 4.5 Gérer les services publics, paragr. 4.5.1. Le 1^{er} renvoi dit que l'entrepreneur doit « gérer les exigences territoriales en matière de délivrance de permis et de licences ... et [la] gestion des déchets ».

C'est POLAIRE qui devrait assumer la responsabilité de la gestion des déchets, puisqu'il « organisera et paiera ... l'évacuation des eaux usées et l'enlèvement des déchets ». Pouvez-vous préciser qui est responsable des permis et des licences pour la gestion des déchets, l'entrepreneur ou POLAIRE?

RÉPONSE N° 11

POLAIRE organise le compte et les paiements, tandis que le fournisseur de services organise la gestion et le ramassage, ce qui comprend les permis et licences requis.

QUESTION N° 12

Énoncé des travaux 4.6.3 Services de nettoyage. Veuillez confirmer qu'une autorisation de tâche sera émise si le fournisseur de services doit « Fournir des services de recyclage de plusieurs matériaux ».

RÉPONSE N° 12

Oui, cela est confirmé.

QUESTION N° 13

Énoncé des travaux 4.9.1 Services de gestion environnementale. Selon l'Énoncé des travaux, le fournisseur de services doit organiser le retrait ou l'élimination des matériaux désignés. Veuillez préciser si le fournisseur de services sera responsable du coût du conditionnement spécial, du transport et de l'élimination des matières dangereuses. Le cas échéant, puisque les quantités sont inconnues, une AT sera-t-elle émise?

RÉPONSE N° 13

La modification 005 comportait une liste des matières dangereuses utilisées dans le cadre des opérations du programme de POLAIRE. POLAIRE est responsable de l'entreposage, du transfert et de l'élimination des matières dangereuses utilisées dans les opérations de son programme. Le fournisseur de services est responsable de l'entreposage, du transfert et de l'élimination de toute matière dangereuse utilisée pour la gestion des installations.

QUESTION N° 14

Énoncé des travaux 1.4.3.8 État actuel. Veuillez confirmer que le titulaire enlèvera ses conteneurs maritimes de l'aire de dépôt (si elle est utilisée) et que le nouvel entrepreneur pourra placer ses deux conteneurs maritimes.

RÉPONSE N° 14

Oui, cela est confirmé.

QUESTION N° 15

Énoncé des travaux 4.8.3 Entretien de l'équipement de laboratoire. Veuillez fournir la marque, le modèle et les spécifications des trois (3) autoclaves et deux (2) stérilisateurs/laveurs de verre.

RÉPONSE N° 15

Tout l'équipement a été fourni par STERIS. Modèle des laveurs de verre : Reliance 4000XLS (Laboratory Glassware Washer). Modèle des autoclaves : AMSCO Lab 250 (LV 250 Laboratory Steam Sterilizer). Tant les autoclaves que les laveurs de verre sont équipés d'un tableau d'affichage Allen-Bradley PanelView Plus 600. Les dessins d'atelier sont fournis dans une pièce jointe.

QUESTION N° 16

Énoncé des travaux 4.8.1 Entretien de l'équipement de laboratoire. Veuillez fournir la marque, le modèle, les spécifications techniques et le nombre des hottes.

RÉPONSE N° 16

Les hottes sont fournies par Bedco, une division de Gerodon Inc. (Laval QC). Une (1) dans le laboratoire d'enseignement (M-119) et trois (3) dans le laboratoire des analyses générales M-244) n° VBV-60. Une (1) dans le laboratoire génomique (M-248) et une (1) dans le laboratoire de nécropsie des petits animaux (M-137D) sont du modèle n° VBV-48. Elles sont toutes des dispositifs de 125V/15AMP et sont équipées d'origine de modulateurs de l'écoulement de l'air Phoenix. Les dessins d'atelier sont fournis dans une pièce jointe.

QUESTION N° 17

O1.2 Professionnel en gestion des installations. Veuillez préciser si les désignations BOMI suivantes satisfont aux exigences de O1.2 :

RPA - administrateur de biens immobiliers

FMA - administrateur des installations

Solicitation No. - N° de l'invitation
ET025-202063/B

Amd. No. - N° de la modif.
006

Buyer ID - Id de l'acheteur
pwz014

Client Ref. No. - N° de réf. du client
CHARS-ET025-202063

File No. - N° du dossier
PWZ-9-42155

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

RÉPONSE N° 17

Oui, les désignations RPA et FMA de BOMI sont acceptables. Les offrants devront quand même satisfaire à l'exigence d'au moins trois années d'expérience.

FIN DE LA MODIFICATION 006